

Vol. 70

Lévis — Avril 1968

No 2

No 726

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



DIRECTEUR

ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

165 Est, Grande Allée (Apt. 1103),

QUÉBEC

SOMMAIRE

Avril

1968

	<i>Pages</i>
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Les Députés de Chambly. 1792-1967. Suite	43
DEUX LETTRES DE Mgr DE SAINT-VALLIER	61
PREUVE ET VERIFICATION DU TESTAMENT DE L'ABBE HOSPICE-ANTHELME VERREAU. 1903 ...	65
QUESTIONS ET REPONSES	71

LE BULLETIN des RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 70

Lévis — Avril 1968

No 2

Les députés de Chambly

1792-1967

(Suite)

Jean-Jacques LEFEBVRE, M.S.R.C.

Archiviste en chef, Cour supérieure, Montréal

LA CONFÉDÉRATION, 1867

Pour les représentants depuis 1867, la tâche du biographe est singulièrement facilitée. Il existe, depuis 1862, un annuaire parlementaire, dit *Canadian Parliamentary Companion*, plus tard *Guide*, qui donne, d'année en année, les traits biographiques de nos législateurs, auxquels il faut ajouter souvent et qu'il faut vérifier toujours. A l'aide de ces sources et de renseignements puisés aux Archives, suivent quelques traits essentiels des biographies des députés de Chambly à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes depuis 1867.

J.-B. JODOIN (1809-1884)

Le premier élu à l'élection générale de la province tenue en septembre 1867 dans une indifférence assez morne des électeurs, raconte la chronique, fut J.-B. Jodoin, agriculteur, de Boucherville, cette paroisse pépinière de tant d'hommes publics, comme suffirait à l'indiquer la présente étude.

Jodoin ne fit qu'un parlement. Né à Boucherville en 1809, il était fils de J.-B. Jodoin et de Céleste Quintal (1780-1819). Son bisaïeul

maternel, Augustin Quintal (1724-1803), marié en 1751 à Isabelle Demers, était titulaire (1798) de l'arrière-fief Boucher de Monbrun.

Sa mère, qui avait une bonne signature, était la sœur de Messire Laurent-Michel Quintal (1797-1895).

Ordonné en 1822, curé de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe en 1824, de Beauharnois (1832) pendant les Troubles de 1838, de Lanoraie en 1840, sa dernière cure, 1850-1854, fut à Saint-Luc-sur-Richelieu. Retiré dans sa paroisse natale de Boucherville, le curé Quintal y était titulaire des rentes d'un arrière-fief en 1860, peut-être celui de son aïeul, Augustin.

J.-B. Jodoin avait épousé à Boucherville, en 1830, Gilette Viat (1812-1864). Il mourut à Boucherville en 1884.

Son fils, Isaïe Jodoin (1836-1914), avocat en 1859, fut quelque quinze ans greffier des Comités au Conseil législatif de Québec. Il mourut aveugle. Il avait épousé à Boucherville en 1859 Eudoxie Provost.

Des petits-fils du député, notons Alexandre Jodoin (1860-1915), aussi avocat, coauteur avec J.-L. Vincent, de la belle *Histoire de Longueuil*, publiée en 1889, il a plus de soixante ans, et qui pourrait encore servir de modèle comme monographie paroissiale, et Arthur Jodoin (1863-1945), notre contemporain, qui fut plus de quinze ans (1926-1942) secrétaire du Barreau du Québec.

LE DOCTEUR GÉDÉON LAROCQUE (1831-1903)

A l'élection, plus agitée, de 1871, le docteur Gédéon Larocque, de Longueuil, issu d'une importante famille de Chambly, qui a donné à l'Église canadienne, entre autres, un évêque à Saint-Hyacinthe un autre à Sherbrooke, et plusieurs médecins à nos compatriotes franco-américains, était élu à une faible majorité à l'Assemblée législative. Natif de Chambly, il avait épousé à Longueuil, en 1856, Félicité Thibault (1834-1869), une sœur des curés Thibault, de Longueuil et de Chambly. Maire de Longueuil pendant huit ans (1862-1870), il fut nommé, en 1875, sergent d'armes de l'Assemblée législative, poste — ou sinécure? — qu'il remplit jusqu'à sa mort en 1903. Il a été inhumé à Longueuil.

Il s'était remarié deux fois, en 1870 à Montréal, avec Rosalie Brauneis, dont une sœur, Joséphine, fut la mère du docteur Louis Harwood, doyen de la Faculté de Médecine de Montréal à son décès

(1934) ; en 1874, avec Azilda Davignon (1847-1908), veuve du docteur Alfred Bissonnet, médecin, de Saint-Jean d'Iberville sauf erreur.

RAYMOND FOURNIER-PREFONTAINE (1850-1905)

Pendant la crise économique qui sévit aux lendemains de 1872, les élections se multiplièrent dans la province, et les ministères à peine plus durables que ceux de la III^e, ou de la IV^e, République en France, tombaient tous les deux ou trois ans.

A l'élection de 1875, était élu dans Chambly un jeune avocat de Montréal, Raymond Préfontaine. Natif de Longueuil, il était fils de Toussaint Fournier († 1869) — patronyme sous lequel il fut baptisé, comme le futur sir Louis-Hippolyte La Fontaine avait été baptisé Ménard. Sa mère, Ursule Lamarre († 1887), est une grande-tante de nos contemporains, MM. les juges Antoine Lamarre et Philippe Lamarre.

Défait à l'élection suivante de 1878 par le docteur Martel, il contesta l'élection et il fut réélu à celle de 1879. Enfin, en 1886, il opta pour la Chambre des communes et il y représenta Chambly pendant dix années.

Député en 1896 de Montréal-Maisonnette, dont il était maire, et de Terrebonne en 1900, maire de Montréal en 1898, il devint, en 1902, ministre de la marine dans le cabinet Laurier. Il n'était que dans la cinquantaine quand il mourut à la Noël 1905, au cours d'un voyage à Paris. Il fut inhumé à Montréal fin janvier 1906.

Il avait fondé l'étude d'avocats montréalais, Préfontaine, Archer & Perron, devenue autour de 1930, sous la direction principale de l'hon. J.-L. Perron, l'une des plus importantes du pays.

Raymond Préfontaine avait épousé en 1876, Hermantine, la fille du sénateur Rolland, des Papiers Rolland. C'est peut-être ainsi qu'il fut amené à prendre maison de campagne à Sainte-Agathe, qu'il contribua pour beaucoup à mettre sur la carte touristique de la province.

Son fils, Fernand Préfontaine († 1949), était l'un des premiers critiques d'art de sa génération.

DOCTEUR MICHEL-STANISLAS MARTEL (1838-1907)

A une élection complémentaire nécessitée par l'invalidation du siège de Préfontaine, le docteur Michel-Stanislas Martel de Chambly, fut élu en mai 1878 dans Chambly et siégea à la Chambre moins d'un an. Défait par le même adversaire d'élection générale de 1879 où Adolphe Cha-

pleau prit le pouvoir à la faveur de la crise constitutionnelle soulevée par le coup d'Etat Letellier de Saint-Just, le docteur Martel reprenait le comté en '81 pour le perdre en '86.

Fils de Jean M., et de Charlotte Lamontagne, de Verchères, il avait épousé à Saint-Hubert en 1868 Rose-de-Lima Senécal (1847-1892).

Il mourut à Chambly en 1907. Trois de ses fils, Stanislas, Joseph-Hippolyte (1879-1926) et Georges devinrent médecins. Et l'une de ses filles était mariée à un médecin, le docteur L.-O. Bergeron.

ANTOINE ROCHELEAU (1836-1901)

Il n'y a pas lieu d'évoquer par le détail le tumulte occasionné en nos paroisses et nos comtés par une élection générale ou complémentaire. Il y a longtemps que l'on a décrit les nationalités par quelques caractéristiques. Tout le monde le sait, trois Italiens suffisent à faire un opéra, trois Allemands à constituer un bataillon, trois Anglais, une marine, trois Français, une académie, trois Américains, une équipe de baseball, trois Canadiens, une élection. . .

Au lendemain de l'affaire Riel, à l'élection générale de la Province où Honoré Mercier prit le pouvoir à Québec (1886), Antoine Rocheleau, cultivateur, de Saint-Hubert et partisan de Mercier était élu dans Chambly. Il y fut réélu en 1890.

Il était né dans le territoire actuel de la paroisse Saint-Basile de Chambly. Fils d'Antoine Rocheleau et de Françoise Brais, à sa naissance en 1836 son grand-père, Pierre Rocheleau (qui s'était marié à Chambly en 1801 à Amable Ménard) était domicilié à Danville, Vermont. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Canadiens franchissent la frontière. . .

Antoine Rocheleau, arbitre dans les expropriations pour les constructions de chemins de fer qui battaient leur plein à cette époque, était aussi estimateur pour le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Il avait été élu en '86 contre le docteur Martel. Défait en 1892 par le premier ministre Taillon, il retourna à la Chambre en 1897, alors que son voisin de Saint-Jean d'Iberville, Félix-Gabriel Marchand prit le pouvoir à Québec.

Antoine Rocheleau, le député, marié d'abord à Longueuil en 1856 à Onésime Sainte-Marie (1839-1891), s'était remarié, vers 1895, avec Alphonsine Morin, qui lui survécut.

L'un de ses fils, Hubert, épousa à Saint-Hubert en octobre 1888 Odile Emard.

Antoine Rocheleau mourut à Saint-Hubert en 1901.

SIR LOUIS-OLIVIER TAILLON (1840-1923)

Pour la seconde fois, en 1892, Chambly avait l'honneur d'être représenté à l'Assemblée législative de Québec par le premier ministre de la province, Louis-Olivier Taillon. Originaire de Terrebonne, éminent avocat, bâtonnier de Montréal, député de Montréal en 1875, L.-O. Taillon avait été président de la Chambre en 1882, procureur général de la province en 1884. Un moment, pour quatre jours, il avait été assermenté premier ministre en janvier '87, avant la prise du pouvoir par Mercier.

Après sa présidence d'un ministère, pendant quatre années, à Québec (1892-1896), L.-O. Taillon se laissa mobiliser par Ottawa dans la prise ministérielle de 1896, comme ministre des postes dans le cabinet Tupper. Il fut défait dans Chambly par C.-A. Geoffrion à l'élection générale du printemps '96. Il devint, en 1911 directeur de la poste à Montréal pendant cinq ans. Il fut créé chevalier (*sir*) en 1916.

Marié, en 1875, à Louise Archambault, fille de Pierre-Urgel Archambault, conseiller législatif, de l'Assomption, sa femme mourut après six mois de mariage.

Dans ses souvenirs, *Trente ans rue Saint-François-Xavier* (1928) la mère du journaliste Louis Francœur a raconté que sir Louis-Olivier Taillon, fidèle à ce premier souvenir, n'avait jamais voulu se remarier.

Il avait, entre autres, un frère cadet, Louis (*fl.* 1842-1908) qui fut curé de Sainte-Monique, Deux-Montagnes, 1872, de Saint-Enfant-Jésus de Montréal, 1875, enfin de Saint-Michel-de-Napierville, 1878, près de trente ans.

MAURICE PERREault (1857-1907)

En 1900, à la succession d'Antoine Rocheleau était élu dans Chambly député à l'Assemblée législative de Québec, Maurice Perreault, l'un des principaux architectes de Montréal et qui habitait Longueuil. Il était issu d'une famille éminente à Montréal pendant tout le XIX^e siècle. Elle compte, entre autres, Charles-Ovide Perreault¹⁹, député de Vaudreuil en 1834, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis en 1837, et Luce

¹⁹ V. le juge E.-F. Surveyer, *Mémoires, Société Royale*, 1937.

Perreault († 1904), la mère du premier archevêque de Montréal, Monseigneur Fabre.

Maurice Perreault fut réélu aux élections générales de 1904 et 1908. D'abord architecte de la Province au district de Montréal, il avait été aussi l'architecte principal de la Ville de Montréal et il fut l'organisateur (1890), et président (1915), de l'Association professionnelle des architectes du Québec.

Fils de Henry-Maurice P. († 1903), architecte, et de Louise-Octavie Masson, il avait épousé à Montréal en 1879 Sara Hébert († 1910), la sœur de Zéphirin Hébert († 1944), le seul de nos compatriotes qui ait été président (1917) du *Board of Trade* de Montréal depuis 1900, Maurice Perreault mourut en 1909.

Sa sœur, Hortense, née en 1870, était mariée (1893) à Lawrence Wilson (1863-1934) qui fut député de Soulanges, 1925, et sénateur, 1930.

Parmi ses filles: Marguerite (fl. 1881-1932) mariée à Longueuil en 1903 à Léonide Robert (1877-1931), avocat, qui fut registraire de Chambly — fils d'Amédée R., notaire, et d'Alice Scheffer — ; Gabrielle, née en 1888, mariée, décédée jeune, et Thérèse, mariée a) en 1911 à John Drake; b) en 1924, à Emile Parent.

LE DR EUGÈNE-MERRILL DESAULNIERS (1868-1939)

Pendant quelque quatorze ans, le docteur Eugène-Merrill Desaulniers, qui fut longtemps maire de Saint-Laurent, représenta Chambly à l'Assemblée législative, de 1909 à 1922, alors qu'il fut nommé l'un des premiers commissaires à la Régie des liqueurs de la Province.

Issu d'une vieille famille d'Yamachiche, son père, le docteur Louis-Léon Desaulniers, aussi médecin et lieutenant-colonel de milice, avait été pendant trente ans, de 1854 à 1887, député de Saint-Maurice à diverses reprises.

Son aïeul paternel, François Desaulniers (1785-1870), marié en 1805 à Charlotte Dufresne (fille d'Augustin Rivard-Dufresne, député au premier Parlement de 1792) avait aussi représenté (1836-'38) Saint-Maurice en parlement pendant les Troubles de 1837, et sous l'Union (1844-'47), alors qu'il s'effaça pour permettre au Grand Papineau de retourner à la Chambre.

Ces faits sont bien propres à indiquer la persistance de traditions à bon droit chères à nos familles.

Le docteur Merrill-Desaulniers épousa d'abord à Montréal en 1898, Elizabeth Saint-Denis, fille de l'un des premiers administrateurs de la grande maison montréalaise Hudon & Chaput.

Un frère de sa femme, l'abbé Joseph [Birabin-] Saint-Denis (1857-1927) — l'auteur, ici, a connu cet homme charmant — fut six ans, de 1899 à 1905, curé de Saint-Basile de Chambly.

Le Dr Desaulniers se remaria à Terrebonne avec Mathilde Duchesneau (1873-1949), fille du docteur Alfred Duchesneau (1832-1905), de Terrebonne, et petite-fille de Noël Duchesneau (1799-1860), prisonnier politique en 1838²⁰.

Le docteur Desaulniers, décédé en décembre 1939, fut inhumé à Terrebonne. Sa femme lui survécut quelque dix ans.

Notre contemporain, M. le juge Guy Desaulniers, de la Cour supérieure (avocat en 1937, juge en 1967), est le fils du député de 1910.

ALEXANDRE THURBER (1872-1958)

Le successeur du docteur Desaulniers, a été à l'élection générale de 1923, Alexandre Thurber, industriel, de Longueuil, où il naquit en 1872.

De sang écossais, par son aïeul paternel, le docteur William Thurber, qui fut médecin de lord Metcalfe, gouverneur du Canada pendant que la capitale était à Montréal, il était de sang français par sa mère, Emilie Davignon, fille du docteur Pierre Davignon (1810-1878) qui fut député de Rouville sous le régime La Fontaine-Baldwin (1848-1851) et longtemps maire de Longueuil.

Marié à Longueuil, en 1894, à Anne Larocque († 1942), il eut plusieurs fils, dont Paul-Émile et son homonyme, Alexandre, marié, 1960, à Madeleine, fille du sénateur Vincent Dupuis († 1967). Manufacturier d'articles de ferronnerie, maire de Longueuil pendant dix ans (1915-1925), il a été le premier vice-président de l'Union des municipalités de la province de Québec lors de sa constitution.

Réélu à l'élection de 1927, il fut encore député de Chambly lors de la brève législature de 1935-'36.

Il est décédé à Longueuil en avril 1958.

²⁰ A. Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, 1930, p. 225.

HORTENSIUS BÉIQUE

Hortensius Béique, de Chambly et maire de sa ville, député de Chambly en 1931, défait à l'élection de 1935, fut de nouveau député de 1936 à 1939.

Né à Marieville en 1890 du mariage d'Arthur Béique et d'Edmire Boulais, il avait épousé (1913) à Chambly, Catherine Champagne.

Mort en avril 1951, il a été inhumé à Richelieu.

DONAT-EVARISTE JOYAL

Donat-Evariste Joyal, de Mackayville, a représenté Chambly à l'Assemblée législative près de dix ans de 1939 à 1948.

Né à Drummondville en 1892, comptable et agent d'immeubles, il a fait partie du Conseil de Ville de Longueuil de 1922 à 1930.

Marié à Montréal en 1916 à Hectorine Desmarais, il a quatre fils et cinq filles.

LE COLONEL ET JUGE J.-R. ROCHE

Né à Ottawa en 1907, fils d'Henry George Roche et d'Eva Gingras, son aïeul maternel, Joseph-N. de Montigny, de l'Imprimerie nationale du Canada, est l'auteur de l'un de nos premiers lexiques.

Avocat à Montréal, 1930, (conseil du roi, 1945), engagé dans la milice la même année, l^e-colonel commandant du contingent de l'Université de Montréal, 1938, major, en activité de service outre-mer, 1939; l^e-colonel commandant du 1^{er} bataillon du Régiment de Maisonneuve, 1941; officier d'Etat major à Ottawa, 1942, et colonel en titre, 1945; admis au barreau anglais, 1941, le colonel Roche fut député de Chambly de 1948-1956 à l'Assemblée législative et adjoint parlementaire du ministre des finances.

Juge à la Cour des Sessions de Montréal depuis 1956, il est vice-président, 1967, de la Légion canadienne.

Marié à Montréal en 1934 à Alice Brunelle, ils ont quatre filles, Marie-Josée (épouse du D^r Pierre Monty † 1967), Danielle-Christine, mariée à Michel Choquette — le fils de M. Robert Choquette, écrivain bien connu et ambassadeur du Canada en Argentine — Anne et Sylvie.

ROBERT THÉBERGE (fl. 1925-1961)

A l'élection générale de 1956, Robert Théberge, homme d'affaire de Montréal, président et directeur général d'une société à responsabilité limitée constituée sous son nom, était élu député de Chambly à l'Assemblée législative. Réélu à l'élection de 1960, il mourut à l'hôpital de Saint-Lambert l'année suivante, en octobre 1961. Il fut inhumé en la paroisse Saint-Éleuthère de Kamouraska, sa paroisse natale, présumée.

Marié à Pauline Talbot, sa femme lui survécut. Il laissa trois fils, Paul, Louis et Pierre²¹.

Fils de Jean Théberge et de Marie Dumont, il avait un frère, l'abbé Robert T. Tous deux signent l'acte de sépulture de leur père, au printemps de 1943, à Saint-Éleuthère²¹.

M. PIERRE LAPORTE

A l'élection complémentaire tenue en 1961 dans Chambly au décès de M. Théberge, M. Pierre Laporte, avocat et journaliste, de Montréal, fut élu député de Chambly à l'Assemblée législative.

Il avait été quinze ans attaché à la rédaction du quotidien mont-réalais, *le Devoir*.

Réélu à l'élection générale l'année suivante, il devint membre du Conseil exécutif de la province dans le nouveau cabinet Lesage comme ministre des affaires municipales en 1962.

Leader du gouvernement à la Chambre, il succéda à M. Georges Lapalme, en 1964, comme ministre des Affaires culturelles. Il fut réélu dans Chambly à l'élection générale de 1966.

Né à Montréal en 1921, du mariage du D^r René Laporte et de Juliette Leduc, il est par sa mère, le petit-fils d'Alfred Leduc († 1957)^{21b}, député de Montréal-Saint-Henri à la Chambre des Communes en 1917, à l'Assemblée législative en 1927, enfin ancien ministre dans le cabinet Taschereau.

Marié à Montréal en 1945 à Françoise Brouillette, il a une fille, Claire, et un fils, Jean.

TAILLON

L'explosion démographique qui retient l'attention non seulement

²¹ Note du Protonotaire de Kamouraska, M. M.-V. Lepage, Rivière-du-Loup.

^{21b} V. *Famille Leduc*, MEMOIRES, SOCIÉTÉ GÉNEALOGIQUE... 1961, pp. 241 (248).

des théoriciens, des sociologues, des professeurs d'universités, mais davantage celle des législateurs et des administrations à tous les degrés, n'est pas plus sensible au Canada que dans l'agglomération montréalaise, si tant est que la cité moderne étende ses tentacules à cinq ou six lieues à la ronde.

Même les gens devenus adultes à la fin de la première grande guerre ont peine à se reconnaître en ce qui étaient les lieux de leur enfance, voire de leur adolescence.

Pour y mettre ordre, pour donner à tous une voix représentative dans les conseils de la nation, les législateurs ne cessent de créer de nouveaux districts électoraux. Et les commissions idoines ont à peine terminé leurs travaux qu'il leur faudrait les recommencer.

M. GUY LEDUC

Dans le comté découpé à même Chambly, lors de la redistribution électorale de 1965, on a donné au nouveau district urbain du sud de Montréal, le nom de l'ancien premier ministre, L.-O. Taillon, précité.

A l'élection générale de 1966, M. Guy Leduc, de Ville-Jacques-Cartier, y a été élu.

M. Leduc est né en 1928.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

PIERRE-BASILE BENOIT (1837-1910)

Bien que le double mandat existât à l'époque de la Confédération, Chambly préféra avoir deux députés. Pendant que le comté élisait J.-B. Jodoin à Québec, il députait à Ottawa Pierre-Basile Benoit. Né à Longueuil en 1831, il était fils de Marie Vincent et de Laurent Benoit, de Longueuil, qui fut maire de la municipalité de paroisse en 1858. Son aïeule paternelle était née Josephite Jodoin, de Varennes. Ce n'est pas pour rien qu'il en est fait mention.

Lui-même épousa à Boucherville, en 1858, Joséphine Sicotte (1841-1902), née par sa mère, née Céré, de l'une des fondatrices de la grande Congrégation des Sœurs de Jésus et Marie.

Défait en '74 et '75 par Pierre-Amable Jodoin, de Montréal — une dissension de famille, quoi — il fut élu à une élection complémentaire, à la suite d'un procès célèbre. Réélu aux élections générales de 1878 et de 1882, P.-B. Benoit était, comme Antoine Rocheleau, agriculteur à Saint-Hubert, l'une des plus riches paroisses rurales de la Province

avant qu'un aérodrome célèbre vint en changer le cadastre et toute la physionomie.

P.-B. Benoit, qui avait reçu sa formation au Collège de Saint-Hyacinthe, fut président de la Société d'agriculture du comté de Chambly, et membre du conseil d'Agriculture de la province. Il finit sa carrière comme surintendant du canal de Chambly et il mourut à Saint-Hubert en novembre 1910.

PIERRE-AMABLE JODOIN (1839-1880)

En 1874, Pierre-Amable Jodoin, marchand de bois, de Montréal, vint chercher un mandat fédéral dans Chambly.

Né en 1837, il était fils homonyme d'Amable Jodoin (1800-1881 † Montréal). Sa mère, née Esther Weilbrenner († 1864 Boucherville), fille du capitaine Augustin Weilbrenner, était la nièce du député de 1804, Pierre Weilbrenner.

Il avait épousé à Montréal en avril 1853 Hélène Jodoin (1835-1887 † Belœil, inhumée à Montréal), fille de Pierre J., marchand, et d'Hélène Birs-Desmarceaux.

Mais son élection fut annulée par les tribunaux. Réélu à l'élection complémentaire qui s'ensuivit, elle lui fut de nouveau contestée.

A son acte de sépulture à Montréal en janvier 1880, Pierre-Amable Jodoin est dit bourgeois, de Beloeil. Raymond Préfontaine et Antoine Rocheleau contresignent à l'acte.

Sa femme lui survécut sept ans et s'éteignit en avril 1887.

Son fils homonyme, Pierre-Amable (1854-1916) épousa à Montréal en 1877 Joséphine Bellemare — fille de Raphael Bellemare († 1906), avocat, journaliste et écrivain.

Il habitait, rues Lagauchetière et Saint-Hubert, une somptueuse maison qui abrite aujourd'hui la bibliothèque de l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Remarié à Chambly en 1909 à Vitaline Léveillé, il mourut à Montréal en 1916. Il laissait deux fils, Paul, pharmacien, et Henri (1878-1953), avocat ²².

Notre contemporain, le président national (1967) du congrès des métiers et du travail du Canada, M. Claude Jodoin — fils d'Henri,

²² V. 1953. *Revue du Barreau*... 96.

précité, et qui a été, un moment (1943-1944) député de Montréal-Saint-Jacques à l'Assemblée législative, est l'arrière-petit-fils du député de 1874.

RAYMOND PRÉFONTAINE

Raymond Préfontaine, précité, succéda à P.-B. Benoit et fut dix ans député de Chambly à la Chambre des communes.

CHRISTOPHE-ALPHONSE GEOFFRION (1843-1899)

Avocat célèbre, ancien bâtonnier de Montréal, natif de Verchères, frère de Félix Geoffrion, notaire, qui avait été ministre dans le cabinet Mckenzie en 1873, et figure légendaire dans son comté, Christophe-Alphonse Geoffrion avait déjà été élu dans Verchères à l'élection complémentaire, tenue en juin 1895 à la mort de son frère, précité, Félix. Il y avait eu pour concurrent aux urnes un autre bâtonnier du Barreau montréalais, François-J. Bisailon († 1922). Celui-ci représenta en 1910 les avocats de Montréal au centenaire du rétablissement du barreau de Paris.

En 1896, une redistribution électorale, effectuée en fonction du recensement, avait fusionné, par exemple, Laprairie et Napierville, Chambly et Verchères, et tant d'autres comtés.

Réélu en 1896, contre L.-O. Taillon, dans Chambly-Verchères, Christophe-Alphonse Geoffrion devint ministre d'Etat dans le premier cabinet Laurier de 1896, que l'on a appelé le gouvernement de tous les talents. Il mourut prématurément, à l'été de 1899. Il n'avait que 56 ans.

C.-A. Geoffrion avait épousé à Montréal en 1870 Eulalie Dorion, fille de sir Antoine-Aimé Dorion, juge en chef de la province. Il est le père, entre autres, de notre célèbre contemporain, et non moins grand avocat, Aimé Geoffrion (1873-1946), que l'un de ses successeurs, le bâtonnier Gustave Monette, a appelé la lumière du Barreau de son temps.

VICTOR GEOFFRION (1851-1923)

Le frère de C.-A. Geoffrion, Victor, né à Saint-Simon de Bagot, qui avait d'abord été marchand aux Etats-Unis, et fut admis, sur le tard (1892), au Barreau de la province, lui succéda comme député de Chambly à l'élection générale de 1900. Il fut réélu à celles de 1904 et de 1908.

Il avait épousé en 1884, France Paquet, fille du docteur, plus tard sénateur, Anselme Paquet, de Saint-Cuthbert (Berthier). Mort en 1923, il demanda à être inhumé à Saint-Cuthbert.

JOSEPH-HORMISDAS RAINVILLE (1875-1942)

A la mémorable élection générale de 1911 — notre histoire politique est caractérisée, en ses chapitres avec les changements de régime — Joseph-Hormidas Rainville, avocat, de Montréal, était élu député de Chambly-Verchères à la Chambre des communes.

Originaire de Sainte-Angèle-de-Rouville, l'un de ses cousins, Henri-Benjamin Rainville (1852-1937), avocat et financier, député de Montréal en 1890, avait déjà été président de l'Assemblée législative de Québec de 1901 à 1904.

J.-H. Rainville, candidat dans Verchères en 1908 y avait été défait. Il fut vice-président de la Chambre des communes de 1915 à '17. Défait à la non moins mémorable élection de guerre de 1917, il devint, en 1930, président de la Commission du Port de Montréal. Nommé sénateur en 1932, il mourut subitement à Saint-Lambert de Chambly en avril 1942²³.

Son père, Isaïe Rainville, ancien marchand de Sainte-Angèle, était nonagénaire au printemps 1942.

JOSEPH ARCHAMBAULT (1879-1964)

Joseph Archambault, fut le candidat heureux contre J.-H. Rainville dans Chambly-Verchères en 1917. Avocat à Montréal où il était né, il fut plus tard juge à la Cour supérieure à Montréal.

Descendant de l'un des premiers habitants de Montréal, Joseph Archambault était l'arrière-petit-fils d'un des pionniers de Saint-Roch-l'Achigan, le lieutenant-colonel François Archambault. Son aïeul paternel, Camille Archambault fut notaire à Saint-Roch plus de quarante ans. Son père, Gaspard Archambault († 1904), médecin à Montréal, était marié à Louise, fille de Joseph Papin, l'un des brillants avocats et homme politiques élus au Parlement (dans l'Assomption) en 1854.

Héritier d'une aussi belle tradition, il n'y a pas à s'étonner que le député de Chambly, Joseph Archambault, se soit révélé l'un des meilleurs debaters de la Chambre des communes en son temps.

Réélu à l'élection générale de 1921, il devint en 1925, juge à la Cour supérieure. Il siégea à ce titre huit années au district de Saint-François, à Sherbrooke. Muté à Montréal en 1933, il présida en 1936, 1937, une commission d'enquête sur le système pénal au Canada.

Il prit sa retraite en 1955.

²³ V. *Revue du Barreau*, juin 1942, p. 271.

Il avait épousé à Montréal en 1912 Fabiola Martin. Elle lui survécut. Ils eurent un fils et une fille, devenus adultes.

Il est décédé à Montréal en septembre 1964²⁴.

AIMÉ LANGLOIS (1880-1954)

Le successeur du juge Archambault fut Aimé Langlois, notaire, de Varennes. Sa famille est identifiée à la paroisse de Varennes depuis le Régime français.

Né à Varennes du mariage de Charles L., et de Louise Jodoin, notaire, en 1904, il instrumenta cinquante ans.

Elu en 1925 et réélu en 1926, le notaire Langlois ne fit pratiquement qu'un Parlement.

Il est décédé à Varennes en 1954 en sa 75^e année.

Aimé Langlois avait épousé en mai 1905, à Varennes, Régine Massue († 1933) fille de Louis-Aimé M. († 1920), agronome, et descendante des anciens seigneurs de Varennes^{25a}. Ils eurent, nommément, un fils, entré dans la Compagnie de Jésus, et deux autres, M. le juge Paul Langlois, de la Cour supérieure, et M. le juge Roland Langlois, de la Cour municipale de Montréal.

ALFRED DURANLEAU (1871-1951)

1930, nouveau changement de régime. M. R. B. Bennett prend le pouvoir à Ottawa. Dans Chambly-Verchères est élu Alfred Duranleau, avocat, de Montréal. Natif de Farnham, fils de Léon D., et d'Adélaïde Patenaude, avocat en 1897, il avait été député d'Outremont à l'Assemblée législative de Québec de 1923 à 1927. Assermenté ministre de la Marine en 1930, il fut bâtonnier de la province en 1931. En juillet '35, nommé juge à la Cour supérieure de Québec, il présida une chambre de cette Cour à Montréal plus de quinze ans. Le juge Duranleau est décédé à Montréal en mars 1951 à 84 ans.

Marié à Montréal en 1898 à Laure Monty dont le frère Rodolphe Monty († 1928) fut bâtonnier de Montréal et secrétaire d'Etat du

^{25a} V. sur cette éminente famille, Ovide H[engard-]Lapallice, *Histoire de la Seigneurie Massue et de la Paroisse de Saint-Aimé* [Yamaska], 1930, 430 pp. L'auteur, décédé à Montréal en 1933, y travailla trente années et l'édition fut aux quatre-cinquièmes détruite, peu après son décès, chez son éditeur, G. Ducharme, de Montréal.

²⁴ *Revue du Barreau*, décembre 1964, p. 615.

Canada ²⁵, son fils aîné, René, est juge à la Cour supérieure de Montréal; un autre, Paul, est avocat à Montréal.

VINCENT DUPUIS (1889-1967)

A l'élection générale de 1935, Vincent Dupuis, avocat, de Montréal, député sortant de Laprairie-Napierville à la Chambre des communes, fut élu dans Chambly-Rouville contre Me Antoine Lamarre, depuis juge à la Cour de magistrat. Il y fut réélu à l'élection de guerre, en 1940. En avril 1945, ses amis se réjouissaient de le voir accéder aux *Templa sere* du Sénat. Il naquit à Saint-Philippe de Laprairie en 1889, issu de l'une des plus anciennes familles de la paroisse et du comté ^{25a}. Admis au barreau en 1921, il avait d'abord été élu dans Laprairie à l'élection complémentaire de Laprairie en juillet 1929 par suite du décès de l'ancien député Roch Lanctot (1866-1929), agriculteur fortuné de Saint-Constant.

Marié en 1918 à Yvonne [Chagnon-] Larose († 1902), fille de Ferdinand C.-Larose († 1946) originaire de Verchères, notaire, et vingt-cinq ans registrateur de Laprairie, le sénateur Vincent Dupuis, décédé à Montréal en mai 1967, a été inhumé à Laprairie ^{25b}. Il a laissé, entre autres, un fils, Jérôme, et une fille, Madeleine, mariée à un fils du député Thurber, précité.

L'HON. ROCH PINARD, C.R., C.P.

A l'élection générale de 1945, Me Roch Pinard, avocat, de Montréal, reportait le comté.

Réélu aux élections générales de 1949 et de 1953, adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, 1953, et secrétaire d'Etat du Canada en 1954, il est retourné à l'exercice du droit à Montréal en 1957.

Né à Nicolet en 1910, il était finissant au petit Séminaire de Joliette en 1929 quand il sortit vainqueur au tournoi international d'éloquence tenu à Washington, D.C. En 1938, il épousa Fernande Grisé, de Montréal, dont deux fils et une fille.

²⁵ V. *Revue du Barreau*, mars 1951, p. 157.

^{25a} V. les *Deux Familles Dupuis, de Laprairie, Mémoires, Société Généalogique*... juin 1966, pp. 80, 99.

^{25b} V. *Revue du Barreau*... juin 1967, p. 438.

YVON L'HEUREUX

A l'élection générale de 1957, M. Yvon L'Heureux, négociant, de Beloeil, était élu en Chambly-Rouville. Il ne siégea à la Chambre qu'une année.

Né en 1914 à Saint-Cyrille de Drummond du mariage d'Emery L'Heureux et de Charlotte Daigneau, il fit partie du Conseil de Ville de Montréal.

Il a épousé à Beloeil en 1945, Carmen Bienvenu, dont deux filles et un fils, François.

MAURICE JOHNSON

A l'élection générale l'année suivante (1958), un frère cadet du premier ministre, M. Daniel Johnson, Me Maurice Johnson, avocat, de Montréal, fut élu dans Chambly-Rouville. Il siégea quatre années à la Chambre des communes.

Né à Sherbrooke en 1929 du mariage de Francis Johnson et d'Adeline Daniel, il reçut son éducation au collège Saint-Laurent et à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Admis au barreau en 1965, il est, depuis 1967, juge à la Cour municipale de Montréal.

M. BERNARD PILON

Depuis 1962, Chambly-Rouville est représenté à la Chambre des communes par M. Bernard Pilon, gérant de banque, de Beloeil.

Né à Vaudreuil en 1918 du mariage d'Ernest Pilon et de Marie Besner, il a épousé à Montréal en 1950, Jeanne Limoges.

Il a été réélu aux élections de 1963 et de 1965.

En 1953 LONGUEUIL devenait district électoral fédéral.

Me AUGUSTE VINCENT

Le premier à y être élu fut Me Auguste Vincent, de Saint-Lambert, ancien haut fonctionnaire au gouvernement fédéral. Il y fut réélu en 1957.

Né à Lorrainville (Témiscamingue) en 1915 du mariage de J.-Albert Vincent et de Parmélie Desmarais, il a reçu son éducation à

l'Université d'Ottawa et fait son droit à l'Université de Montréal. Admis au barreau en 1939, et également membre du barreau ontarien, il devint en 1941 directeur des relations extérieures au quartier général de la marine.

En 1949, il était secrétaire du ministre des transports, du Canada. Il quitta l'administration pour s'occuper de construction immobilière.

Il a épousé à Montréal en 1950, Lucie Vanier, fille de Me Guy Vanier, président de la Banque d'Épargne.

Ils ont deux filles et un fils, Michel.

PIERRE SEVIGNY

A l'élection générale de 1958, Longueuil députait à la Chambre des communes le l^{er}-col^{on}e^l Pierre Sévigny. Il y fut réélu à l'élection de 1962 et il siégea à la Chambre cinq années.

D'abord vice-président de la Chambre, il fut ministre-associé de la Défense.

Fils de l'ancien juge en chef de la Cour supérieure de la province, Albert Sévigny († 1961)²⁶, né à Québec en 1917, il est diplômé en commerce de l'Université Laval. Capitaine d'artillerie pendant la campagne de Normandie, il a été blessé au feu pendant l'offensive contre l'Allemagne. L^{er}-col^{on}e^l de réserve, il est l'auteur de *Face à l'Ennemi* (Montréal, 1946), et de *Le Grand Jeu de la Politique* (1966).

Marié en 1946 à Corinne Kernan, il a deux fils, Albert et Robert, une fille, Pierrette.

L'HON. JEAN-PIERRE COTÉ

M. Jean-Pierre Côté, de Longueuil, a été élu à la Chambre des communes dans Longueuil en 1963.

Né à Montréal en 1926 du mariage d'Émile Côté et de Cédia Roy, technicien dentaire, il a épousé en 1949 Germaine Tremblay, de Chandler (Gaspé), dont trois fils et cinq filles.

Président de la Commission des Ecoles de Longueuil en 1961, réélu à l'élection générale de 1965, il est devenu ministre des Postes du Canada en 1966. Réélu en 1968.

Ainsi s'achève cette évocation sommaire des représentants aux chambres législatives du Canada de partie de la banlieue sud de Montréal, identifiée longtemps sous le beau nom de Chambly.

J. J. LEFEBVRE

²⁶ V. *Revue du Barreau*... nov. 1961, p. 497.

PUBLICATIONS DU QUEBEC

IMPRIMEUR DE LA REINE — SECRETARIAT DE LA PROVINCE

REPertoire DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES DU QUEBEC

1867
1964

En vente chez
L'IMPRIMEUR DE LA REINE,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

ANDRÉ BEAULIEU
JEAN-CHARLES BONENFANT
JEAN HAMELIN

\$5.00

600 pages ; relié
5,000 titres
3,000 articles et documents spéciaux
Index des noms et des sujets

"Par le nombre et la qualité de certaines publications l'Etat du Québec se classe au premier rang des éditeurs du Canada français."

Cette bibliographie rétrospective entend mettre en valeur et rendre accessible le travail trop ignoré de générations de compilateurs, d'essayistes et de spécialistes contenu dans ce qu'on a coutume de nommer les publications gouvernementales."

RÉPERTOIRE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC

Veuillez m'envoyer.....exemplaires à \$5.00 chacun
du

Nom.....

Adresse.....

(ville)

(zone)

(province)

ATTENTION : Inclure à votre demande
un chèque ou un mandat-poste à l'ordre
du Ministre des Finances du Québec
et envoyer le tout à

L'Imprimeur de la Reine,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Deux lettres de Mgr de Saint-Valier

De Paris ce 17^{me} febvrier 1682

J'ay reseu a mon retour de Versailles, Madame ma très Chère mère, deux de vos lettres ou vous vous plaignies de ce que je ne vous escrit pas asses souvent, il est vray que je ne suis pas en cella mon inclination car je vous escrirois tous les ordinaires, mais je suis tellement accablé de toutes les affaires générales et particulières du nouveau monde, que je nay pas eu jusque a cette heure quelque fois le temps de manger et de dormir cela durera encore deux ou trois mois voyé cè cependant la troisieme lettre que je vous escriis puis que vous mordonner de vous dire tout ce qui mest arrivé depuis que je suis en France et la bonne reception quon ma fait a la cour; j'agiray sur cet article avec simplicité et vous avouerey de bonne foy que jay lieu de trembler de me voir si honoré et si respecté que le suis; jattribue avec raison tout cela a lemploy que jay et non a ma personne par ce que cest un apostolat veritable, tout le monde veut que je sois un apotre, l'on simagine fasilement que je suis ce que je dois estre, ce sera un sujet de condannation contre moy, priez dieu et faites prier par tout pour moy ma très chère mère parce que je part et je quaste tous jours homme de dieu, jay este recu icy du roy et des ministres et de tout ce quil y a de plus grand avec applaudisements estraordinères, tout le monde sanpresse de mavoir et de vouloir mentretenir en particulier: Madame de Maintenon a continué ses honnestetes ordinères a mon endroit, le roy a voulu me donner une audience particulière pour sinformer de moy et tout ce que javois veù, elle a duré plus dune heure dans la quelle j'ose dire quil ne ma pas seulement donné des marques destime mes de tandresse il est vray et je ne mencacheray pas quil ma m'ofrit un employ en France, mais puisque Dieu me veut en Canada, dois-je vouloir rester en France pour les secors qui seraient nesessaires pour achever destablir et de former cette église, ils sont trop grands pour oser les esperer tout a la fois, il est vray qu'il me paru entrer en tout ce que je luy ay proposé avec grande bonté mais je ne luy ay fait qu'inposer les choses et me suis contanté de cela laissant a Dieu le soin de faire le reste; il est vray que je luy ay demandé une grace qui estoit de me distingué des autres evesques et me permettre de prandre des bulles et de menretourner, jay lieu desperer qu'il pourra me laccorder quoy qu'il m'aye demande du tamps pour y panser.

Pour labbaye qu'on vous a dit que j'avois ou que pourrois avoir je vous avouerey qu'il faut que ces autres ensachent plus que moy car il nay rien ouir de semblable, surtout présentement qu'il n'y en a pas de vaquentes, cene pas qu'on ma oste lescrupule que javois peu a voir autres

fois den prendre: les besoins sont si grans qu'il faut laisser plus de la moitié de l'oeuvre si je ne suis secouru, mais quand on me donneroit une abbeye, ce que je ne seay pas encore il faudroit quelle fut plus grande que celle de St-Denys pour satisfaire a tous le besoins du peys, je vous assure quil y aura toujours matières de grandes charités à faire par les particuliers du royaume, quand le roy fairoit meme au dela de ce que je crois qu'il pourra faire: la simple exposition de la pauvreté de cette église eu peut convaincre tout le monde, il s'agit de batir une église cathédrale qui net guere avancée, une église dans la ville que l'on vat commencer et qui est absoluman nesesère, trente six églises ou paroisses a la campagne qu'il faut batir et autant de presbitères pour les cures, il sagit outre cella de lantretien de trante six curés qui ne pourroient pas subsister sans les libéralités du roy; de lantretien de plus de trente ecclesie dans le siminaire qui est baty, mais qui na point de revenu, dautant danfans et plus que lon entretient dans un siminère pour former ecclesiastiques dans le peys qui ne peient pas de pansion, la pauvreté estant trop grande dans le pays pour cela, un chapitre de dissept personnes: de doyen de douze et de quatre chapellains qui nont que deux mille livres de rante cest a dire cent livres de rante a chaqu'un, léveché ne rant que deux mille livres de rante et encore qui donne cent escus aux cures de France, en diminue le tiers; un evesque sans maison reduit dans une cellule comme les autres ecclesiastiques; tout cella madame ne donne-t-il pas quelque idée de la pauvreté, mais en mesme temps de la sainteté de cette église, elle s'est si bien établie sur le fondement de la famille, qu'elle subsite comme par miracle a peu près comme lon subsistait du tamps de la primitive église ou tous les biens estoient en commun dispansés par la main de levesque. Voila un crayon de ce que jay trouvé et après cela je ne fairay pas difficulté de vous faire remarquer que la maison ou je suis a lateste et dont je suis le père de famille, est composée de près de 300 personnes qui ne vivent que par miracle des libéralités et charités de tout le monde, voilà la vérité: et quelle grâce nestée point destre redevable a tout le monde et destre ainsy obligé par reconessance destre tout a tout comme St- Paul.

Presque acette heure je ne vous ay rien dit de la mission des sauvages, cette matière et trop vaste pour lantreprandre en toute son estandue, jay plus de trente missionères dans les misions éloignées qui vives dans une abstinence de tout ce qui se mange en France, bien souvant sans pain, toujours sans vin avec un beu de blé d'Inde pilé qui compose un met qu'on appelle sagamite quil est le mets ordinère des sauvages, esposés souvant aux insultes de ces barbares et dont il y en a deux presantement en grand danger destre brullés à petit feu, aprèsent

que nous allons commencer la guerre contre les Iroquois, tout autant de François qu'ils prendront pendant cette guerre ce seront autant de victimes qu'ils entieront leur furer et qu'ils bruleront cruellement, tout cela ne peut il pas donner la compation et engager tout le monde a nous secourir encore plus par leur prières que par leurs bontés.

Jay eu le bonheur d'avoir quelque part dans une visite de septants lieues que jay fait dans ce pays et aux peines et travaux de les saints missionnaires et a leur manière de vivre, nous avons esté reduits souvant a n'avoir point de vin, quelque fois a nous passer dun morceau de biscuit au milieu des bois, avec quelques sauvages, éloignés de plussant lieux de toutes les abitations fransesses, Dieu par sa miséricorde qui ma fait voir bien souvent la mort de bien près na pas voulu le sacrifice entier, je vous avoué que les disposition ou les estas quand il sont [*manque*] sont bien sainte, elle sont semblables a celle de la vostre quand il disoit quotidie morior, je cri le bonheur de me voir comme luy trois fois au fond de la mer : tu in profundo maris fuis.

Il y a sur tout quatre ou cinq missions bien constante ou lon voit les pauvres sauvages dans la mesme ferveur, ou lapostre nous marque questoit les premiers crestien docile a tout ce que lon peut demander d'eux suivant la prière et la mortification, donnant tout ce qu'ils ont aux pauvres et a l'église, lon voulait le souffrir. icy jai le bonneur dans faire une que ici fait appellée la mission de la Croix de l'Arcadie, j'aurois bien des chose a vous dire pour vous faire remarquer l'amour que les pauvres sauvages ont pour la Croix qui portent sur leur poitrine, qu'ils mettent sur la porte de leur cabane et dans le devant de leurs canots, mais qu'ils portent encor plus dans le coeur puisque quand donner une marque assurée, qu'ils veulent faire quelque chose de considérable, ils donnent pour singe la crois et c'en est assez pour ne jamais manquer a leur parole, le plus grand présent ausi qu'il fassent sest de donner la crois qu'ils portent, ils ont fait ce présent a nostre gouverneur général quand ils sont venus voir la première fois ; et sur cela pour vous faire rire, je vous diray que les chefs de cettes nation qu'on appelle les cruciantaux estant venus pendant la voyage que je faisais a l'Arcadie, voir nostre gouverneur a près estoit (?) dans le premier des quels estoit une grande crois, cela fit croire que jarrivois et fit descendre avec grande précipitation le gouverneur général et lintendant sur la greve pour me resevoir, vous me demandes une relation en voila une en racourcy que je vous envoye en attendant que janpuisse imprimer une plus longue.

Le roy a voulu que je luy aye rendu conte de tout ce que jay veu dans mon voyage et a pris grand plesir surtout aux aventures que jay

eu et aux bons repas que jay fait, le melier souper que jay fait asseu-remant de ma vie asté un rat musqué que je mangay dans une grande fain, les bestes les plus ordinères dont lon mange sont ours, les loups marins et autres dont le nom ne vous reviendret pas mieux que cela.

Lettre de Monseigneur Levesque de canada, cy devant abbé de St-Calier, escrits à la mère beurdier, de lhospital de vienne, à Paris 5^e avril 1685

Jay receu ma très chère seur en N.S.J.C. la lettre que vous mavez fait la grace de mescrire, vous pouvez bien croire que je n'ay garde d'abandonner un établissement aussy impourtant et aussy agréable à Dieu, que celuy que j'ay fait à St-Vallier.

J'ay apporté toutes les précautions que j'ay peu, pour le rendre très ferme et très solide, en le recommandant beaucoup à Dieu, et en envoyant à Mons^r le président de beauchesne, mon beau frère, cinq mil livres, pour travailler à cet établissement.

Il y en aura mil escus d'assigner à faire un revenu assuré à vos bonnes filles; et les deux autres mil franc, seront pour la nourriture des **pauvres**.

La grace que je vous demande ma très bonne seur, cet que vous vouliez bien vous souvenir de moy et de l'église de canada, dans vos sainte prières; et faite faire des prières pour ces pauvres barbares que Dieu a remis à ma conduite, dans toutes vos communautéz, et me croyez autant que je le suis tout à vous, dans le coeur de Jésus.

De St-Valier N. à Leveschéz de Canada.

¹ Archives de la Ville de Vienne (Isère), France, Section: Hôpital. Extrait du Registre: *Mémoires de la Soeur Jeanne Burdier Econome de l'Hôtel-Dieu de Vienne 1680-1692*. Nous devons la copie de ces deux lettres à l'obligeance de M. Jean Bruchési, ancien ambassadeur du Canada, qui lui-même les tenait de M. Jean Lécutiez, ancien maire de la Ville de Vienne.

Preuve et vérification du testament de feu l'abbé Hospice Anthelme Verreau 1903 ¹

Au Protonotaire de cette Cour ou à l'un des honorables juges de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal.

La Requête de Thomas Etienne Hamel, protonotaire apostolique, de la Cité de Québec, district de Québec qualité de procureur à Delle Justine Verreau, fille majeure, de l'Islet district de Montmagny.

Expose respectueusement :

1. Que le Révérend Anthime Verreau, en son vivant prêtre et principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier à Montréal, dit district, de Montréal, est décédé le 15 mai 1901, à Montréal après avoir fait son testament olographe à l'Islet, le 14 août 1873, par lequel il institue Delle Justine Verreau, sa soeur, sa légataire universelle. Le dit testament est produit avec les présentes ;

2. Qu'il est nécessaire que le dit testament soit vérifié et prouvé à toutes fins que de droit, et déposé au greffe de la Cour Supérieure de ce district, afin que des copies authentiques de la preuve et du jugement de vérification d'icelui puissent être délivrées à toutes parties intéressées ;

Pourquoi votre requérant conclut à ce qu'il lui soit permis de produire le dit testament devant votre Seigneurie afin qu'il soit procédé à la preuve d'icelui, et qu'il soit reçu et déposé et enregistré au Greffe de la Cour Supérieure pour ce district à toutes fins que de droit, et afin qu'il soit délivré à toutes parties intéressées des copies authentiques du dit testament de la preuve et du jugement de vérification.

Et ferez justice.

Montréal, 4 mai 1903.

LEBLANC & BROSSARD

Procureurs du Requérant.

Nous permettons la production et la preuve du dit testament.

MONTREAL, 6 mai 1903.

J. G. CHAMPOUX

Député P.C.S.

¹ Archives Judiciaires du District de Montréal. No 337. Le 7 mai 1903. Communication de M. J. J. Lefebvre.

TESTAMENT

Au nom du Père et du Fils et du St.Esprit Ainsi soit-il.

Moi, Hospice Antrilme Verreau, prêtre indigne, Principal de l'École Normale Jacques Cartier à Montréal, étant en parfaite santé, dans la prévision des accidents qui me peuvent arriver en mon voyage d'Europe, je fais le présent mon testament olographe, comme l'expression de mes dernières volontés.

1. Je recommande mon âme à Dieu mon créateur, priant Notre Dame de Pitié, mon bon ange gardien St.Joseph et mes saints patrons de la présenter à Dieu et d'intercéder pour elle.

2. Je voux que toutes mes dettes et torts causés par moi soient payés et réparés.

3. Je désire qu'on me fasse une sépulture très simple et qu'on m'enterre, si la chose est possible, à côté de mon père, dans le cimetière de l'Islet.

3. Je donne et lègue au Séminaire de Québec les portraits à l'huile de Montcalm, de Wolfe, de trois La Corne, tous mes manuscrits, tant ceux qui proviennent de M. Viger que ceux que j'ai achetés, exception de ceux de Lafontaine; de plus, toute ma bibliothèque américaine, livres, brochures cartes, portraits photographiés, y compris les journaux reliés et non reliés aux conditions suivantes. Comme j'estime la valeur des manuscrits à plus de deux mille louis et que les livres américains me coutent plus, je le crois, de trois mille louis, je demande au Séminaire de payer une pension de soixante et quinze louis pendant le vivant de ma soeur, Delle Justine Verreau, de mon frère Elzéar Verreau ou de ma mère Dame Germaine Verreau, jusqu'à la mort du dernier survivant. S'il arrivait que tous les trois mourussent avant dix ans après ma mort, la dite pension devra être payée le nombre d'années suffisant pour compléter le total de dix années. Pendant le vivant de ma soeur Delle Justine Verreau, la dite pension sera payée à elle ou à ses procureurs, à condition qu'elle ait soin de mon frère Elzéar, et de notre mère autant qu'elle aura besoin. Après la mort de ma soeur, la pension sera payée à Dame Germaine Verreau à condition qu'elle ait soin de mon frère Elzéar sans qu'elle puisse aliéner cette pension. Après sa mort, si mon frère survit, la pension sera payée à ceux qui auront soin de lui et pour lui. Avenant leur mort avant les dix ans expirés, la pension sera payée pour être partagée entre Athenais Duval, Dame Dupil, Alice Duval, Hospice Duval, Ernest Duval, Joseph Duval, tous enfants de Zephir

Duval et de ma soeur Eleonore Verreau. De plus, je demande au Séminaire d'avoir la bonté de me donner une part dans toutes ses bonnes oeuvres et prières. En outre, je le prie encore de donner dans la distribution des bourses du Séminaire ou de l'Université, la préférence aux enfants de Mr. Marcel Ethier, aujourd'hui étudiant en médecine, s'il épouse ma nièce, puis à ceux d'Athenais Duval, puis à ceux d'Alice Duval, si elle épouse un autre que M. Ethier, puis à ceux d'Hospice Duval, puis à ceux d'Ernest Duval, le tout dans l'ordre sus indiqué autant que possible. Mais comme c'est une faveur, le Séminaire choisira suivant qu'il jugera que les enfants seront plus capables et plus dignes, un seul ou plusieurs suite dans chaque famille, sans que personne ne puisse les inquiéter, ni rien exiger en loi.

Si le Séminaire ne veut pas accepter la Bibliothèque Américaine, comme je tiens à ce qu'elle ne soit pas morcelée, il sera libre de garder les manuscrits seulement et les tableaux, à condition de payer une pension de trente cinq louis, absolument et de la même manière qu'il est marqué ci dessus, avec la même demande de prières et pour les bourses.

La Bibliothèque Américaine sera offerte au Collège de Ste Thérèse, à condition de payer quarante cinq louis annuellement, et en la manière que ci dessus. Après le Séminaire de Ste Thérèse, le corps religieux de Montréal, tel que l'Evêché ou le Séminaire, ou tout autre ordre qui voudra fonder et établir une bibliothèque publique pour les hommes d'étude, avec l'agrément de l'Ordinaire, pourra avoir ma susdite collection en payant une pension annuelle de soixante louis, en la manière que ci dessus demandée au Séminaire de Québec. Enfin, elle sera offerte au Gouvernement de Québec, ou à l'un des autres gouvernements, sans être morcelée, et vendue à l'estimation de personnes compétentes au courant du prix des livres américains, et parmi lesquels devront être MM. Beaudry et Bellemare mes bons amis. Enfin, en dernier lieu, elle pourra au gré de mon légataire universelle vendue et détaillée ou donnée.

4. Je donne et lègue au Séminaire de Ste Thérèse ma bibliothèque théologique et philosophique telle qu'elle se trouve dans le premier étage de mes voutes. A condition de payer une pension annuelle de vingt cinq louis dans le même ordre et de la même manière que j'ai demandé au séminaire de Québec, excepté qu'après la mort du dernier survivant de ma mère, de ma soeur Justine et de mon frère Elzéar, la somme sera capitalisée ou accumulée annuellement avec les intérêts pour former un montant de trois cents louis, lequel ira à l'oeuvre des bourses, tel que je l'ai promis. Je demande aussi des prières au Séminaire de Ste Thérèse.

Mais s'il cessait d'exister avant ou au moment de l'exécution de cette clause, ou même à l'époque de ma mort, je donne et lègue cette susdite bibliothèque théologique et philosophique pour fonder une bibliothèque publique des sciences ecclésiastiques et autres, principalement à l'usage du clergé de Montréal, comme un témoignage de l'estime que je leur porte à tous. Mais si telle bibliothèque n'est pas fondée, avec l'approbation de l'ordinaire, mes livres seront vendus par mon légataire universel.

5. Je donne à l'honorable J.O. Chauvreau, comme un faible témoignage d'estime et de reconnaissance, son portrait en buste, le tableau peint sur bois, ou la *Veilleuse*, l'ouvrage de St Thomas *Latena Aurea* Incunable grand in folio une des copies du Temoin oculaire manuscrit qui porte No. 2 sur le couvert.

6. Je donne à mon bon ami Raphael Bellemare Ecuier l'album original des Monuments de Montréal, le priant de le destiner à sa mort à quelque institution publique.

7. Je donne à l'Hon Juge Beaudry, aussi mon bon ami, la part que j'ai dans les manuscrits de Sir LH Lafontaine, espérant qu'il en disposera à son tour en faveur de la Société Historique.

8. A la Société historique, je donne ce quelle peut me devoir pour livres, de plus un exemplaire des douze vues de Québec, celui ou les gravures sont collées sur papier. Twelve views of Quebec, gravées après la conquête.

9. Je donne à M. l'abbé J. Bte Côté à qui je dois tant de reconnaissance ma statue de la Ste Vierge sous bocal, les gravures de Pie VII, de St Joseph. De plus, l'exemplaire du bréviaire in quarto illustré. Je lui donne aussi le dictionnaire de la Bible exemplaire non relié et double, édition de Migne, l'exemplaire relié et double de Zamboni avec les oeuvres de St François de Sales.

10. Je donne à mon beau frère Zéphir Duval le Notaire ma montre d'or avec la chaîne en soie.

A. W. Marchand membre de la Société je donne l'exemplaire de Kalm qui est en sa possession.

11. Je donne à M. l'abbé Routhier l'exemplaire du Bréviaire in quarto édition de Pustet, la théologie de Peronné, édition de Migne.

12. Je donne à M. l'abbé Joseph Godin l'exemplaire du Bréviaire in quarto, relié édition de Malines, le cours de droit canon en deux volumes, de Ferrari.

13. Je donne à M. Boudrias le bel exemplaire des oeuvres de Delisle ou de son poeme de l'Imagination n'ayant pas les volumes sous les yeux; il y en a deux.

14. Je donne à M. Fahey le poeme d'hudibras de Butler et le Paradis de Milton petit en douze.

15. Je donne à M. Casgrain, l'exemplaire de Boileau, et celui d'un classique latin, grand en 8 oc. prix donné dans un collège de France.

16. Je donne à M. Gualbert Gervais tout ce qui concerne les zouaves tant ce qui a été publié que ce que j'ai recueillis et collés.

17. Je donne à M. Ethier, un lot, le premier, ou le dernier, au choix de ma soeur Delle Justine Verreau, parmi les lots que je possède à Montréal. Je devais lui laisser ma montre, mais je pense qu'il ne sera pas fâché de ce changement.

18. Je donne les trois autres lots aux enfants d'Eleonore et de Zéphir, pour être distribués au choix de Justine, selon et à qui elle jugera que ce sera le mieux.

19. Je donne la part que je puis avoir dans notre maison de l'Islet à ma soeur Justine, avec prière de la conserver pour en disposer à sa mort en faveur d'un des enfants d'Eleonore.

20. Je donne à Eleonore mon petit crucifix d'argent et la vierge de Rimini, avec mon petit tableau à l'huile qui représente le Crucifiement. A ses enfants, outre ce qui est stipulé plus haut, je donne à ceux qui n'auront pas eu de lots ni de part dans la maison, la somme de mille piastres à partager entre eux. Cette somme de mille piastres à prendre après la mort de ma soeur Justine, sur le montant payé par la Société d'assurance sur la vie. Les mille piastres une fois payées pour tout.

21. Je donne les autres mille piastres au séminaire de Québec, afin que la somme de quarante piastres soit employée annuellement par lui en telles bonnes oeuvres qu'il jugera à propos à l'intention de notre famille.

22. Au Séminaire de Ste Thérèse je donne ce que la fabrique de cette paroisse peut me devoir.

23. Je donne donc à ma soeur Justine la somme de deux mille piastres, désirant qu'elle ne les dépenses pas mais les place à intérêt afin que le capital soit employé comme je viens de le marquer.

Je lui lègue de plus tout ce qui peut m'appartenir, en linge et effet. Elle aura aussi mes livres prix reçus au collège bréviaires. Je la prie de donner aux pauvres ce qui ne lui servira pas. Je la prie aussi de faire célébrer annuellement quarante messes pour moi, et j'ai intention de comprendre dans mon intention notre père et ceux de la famille qui seront morts. Dans son testament, je la prie de compléter ce qu'il y aura eu d'imparfait en celui-ci, tant pour les pauvres que pour les membres de la famille d'Eleonore ou nos autres parents.

Je la prie aussi de récompenser M. Joseph Godin, secrétaire pour le trouble qu'il se donnera pour moi; de donner à ma filleule, la fille de Blouin, cent piastres en trois ou quatre paiements et même cinq, sans qu'elle ou ses parents puissent inquiéter ma soeur. Puis à l'enfant de M. Boudrias dont il voulait que je fusse le parrain; mais quand le premier leg aura été payé.

Pour mes lettres et papiers personnels elle voudra ne les pas détruire tout, mais après avoir pris ces lettres celle d'Eleonore, d'Ethier et autres membres de la famille, remettre les autres au Séminaire de Québec pour que M. le Supérieur en fasse un choix, brûlant ce qu'il jugera convenable excepté cependant la correspondance de M. Chauveaux. Je désire que personne autre que le supérieur puisse les lire ou consulter l'espace de vingt cinq ans.

Advenant ma mort, je prie M. Ethier de prendre la clef de ma voute et d'assister à la distribution des différents objets et pour cela il sera exécuteur testamentaire. Je fais ma soeur Justine ma légataire universelle, les dons sus marqués une fois pris, et mon exécutrice testamentaire, espérant que M. Duval mon beau frère l'aidera en ce qu'il pourra. Si la chose est impossible ou si ma sœur l'aime mieux, je prie M. Adolphe Légaré p^{re} procureur du séminaire de Québec, entre les mains duquel je dépose ce testament, de donner ses bons conseils et aide à ma soeur.

Je demande pardon de tous les torts que j'ai causés et je prie le gouvernement de faire remise de tous les torts causés par mon manque de vigilance, d'entente en affaires et exactitude &c Je ne donne rien à l'Ecole, comme souvenir que les soins que je lui ai donnés souvent au détriment de ma santé, et un reliquaire de la valeur de quarante à cinquante piastres pour une partie des os de St. Rufin. Fait à l'Islet le quatorze août mil huit cent soixante et treize, veille de mon départ pour Québec et signé par moi.

(signé) H.A.B. VERREAU

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique "Questions et Réponses" est ouverte à tous.
Les "Questions et Réponses" sont insérées dans le but de renseigner
les chercheurs et les curieux.

QUESTIONS

1. — (1968). PIERRE BISSONNETTE. — D'après Tanguay, *Dict. Gen.* 1, p. 55, Pierre Bissonnette épouse en 1660, Mathurine Des Bordes. Le mariage fut plus tard déclaré nul, Bissonnette ayant déjà une femme en France. Où peut-on trouver des renseignements sur Pierre Bissonnette et que devint Mathurine Des Bordes?

Au recensement nominal de Québec 1666, figure un Pierre Bissonnet qui doit être le Bissonnette en question. (B.R.H., vol. 37 (1931), p. 403.

2. — (1968). CARNEY FAMILY. — "There is an old family rumor, that we are descended from General Wolfe. Now Wolfe was unmarried and therefore of course had no posterity, but are there extant lists of the soldiers that fought under him at Quebec, c. 1759? (The rumor goes on to say that the Carney family, Scots-Irish, settled in Quebec province after the Battle.) If muster rolls or other lists of Wolfe's soldiers exist, they might show someone of that surname."

Dan C., Jr.

3. — (1968). THE SHIP "MAYFLOWER". Would some papers or books show the year that the sailing ship "*Mayflower*" was wrecked off the coast of Paspebiac, Bonaventure Co, P. Q.? (c. 1820?).
4. — (1968). ALONIE DE LESTRES. "Parmi les noms des compagnons de Dollard des Ormeaux, se trouve celui de *Alonie de Lestres*, chauffournier, âgé de 31 ans.

Mon père, qui devait tenir ses renseignements de la tradition familiale — aucun document n'ayant été retrouvé à ce sujet — m'a souvent parlé, de son vivant, d'un de nos lointains ancêtres — dont le prénom même avait été oublié — qui, disait cette tradition, s'était embarqué pour le Canada sous Louis le Grand et dont on n'avait plus entendu parler, ignorant même s'il avait laissé postérité.

En 1659, rares étaient les communications, et les honorables bourgeois ou gens de métier, nos ancêtres, retirés au fond de leur province, se souciaient peu, j'imagine, de dépenser temps et argent à des recherches pénibles chez les Iroquois pour connaître les détails de l'existence d'un des leurs, mauvais sujet peut-être — Dieu et ses mânes me pardonnent si je médise de lui — , parti pour se soustraire aux conséquences de quelque fredaine de jeunesse, mais certes grand coeur d'homme et de soldat.

Un de mes oncles, soucieux du passé, tint à consulter certains documents pour éclairer cette obscurité de notre arbre généalogique. J'ai idée qu'il n'y réussit point.

L'article de M. de Noussanne me remémore ces détails et me rend fier de penser que, là-bas, dans un pays que j'admire mais ne connais point, 150 ans après sa mort, un des ancêtres de ma famille participe aux honneurs rendus à la gloire de celui qui fut son chef dans des heures de bravoure et de danger.

Aussi, serais-je heureux d'obtenir quelques renseignements complémentaires au sujet de cet intrépide chaudière-soldat. Sa profession, son âge étant mentionnés, je suppose que, quelque part au Canada, il doit y avoir des archives qui parlent de lui, qui peuvent dire s'il était marié, s'il a laissé famille et si celle-ci, sous un nom ou un autre, se perpétue encore, dans votre Patrie peut-être, et dire également de quelle région ou de quel bourg il venait.

J'ajouterai, comme référence, que ma mère, Eugénie Lestre de Rey, a été pendant les premières années de la première grande guerre déléguée à Boulogne-sur-mer de la Croix-Rouge Canadienne. Nombre de vos enfants blessés aux tranchées des Flandres et de l'Artois, lui ont demandé d'écrire à leurs parents pour les tranquilliser sur leur sort ou leur envoyer leurs dernières pensées."

R. Lestres de Riey
Paris

5. — (1968). COSTUME DES VOLTIGEURS DE SALABERRY (1812-13). — Peut-on me donner une description du costume des Voltigeurs qui remportèrent la victoire de Châteauguay?

Pierre Bon

Un ouvrage publié en 1908, par L. H. Irving et qui a pour titre "Officers of the British Forces in Canada, during the war 1812-

13" dit ceci, à la page 251: Grey cloth Jacket — Black collar & cuffs — Grey trousers — Black buttons — Canadian short boots — Light bearskin cap — Black tape braiding — Silver lace for Staff sergeants.

Sur le même sujet, voir aussi le *B.R.H.*, vol. 49, 1943, pp 201-202 et P. G. Roy. *Les mots qui restent*, vol. II, p. 144. Qui dit mieux?
A. R.

6. — (1968). UN ROY CENTENAIRE. — "Le cadet de mes grands-oncles paternels me fit part un jour d'une tradition de famille, à l'effet que son grand-père Charles Roy (né en 1736) marié à Marguerite Gautier, à Saint-Charles, le 17 janvier 1757 avait vécu jusqu'à cent ans. J'ignore où Charles a terminé ses jours, mais il me paraît que cela doit être en quelque endroit dans le district de Montréal. Il était avec son épouse à Lachesnaye en 1768 et à la Pointe-Claire en 1803 lors du mariage de son fils Augustin avec Marie-Marguerite Cardinal. Charles Roy était le petit fils de Guillaume Roy et d'Angélique Bazin". Où et quand est-il mort?
Romulus R.

7. — (1968). HUGUENOTTE DE TERRE. — Qu'appelait-on "huguenotte de terre"?
Cultivateur

Huguenotte, d'après Paul Guérin: Dictionnaire des Dictionnaires "est une marmite de terre sans pieds où l'on fait cuire les viandes sans bruit, sur un fourneau parce qu'on prétend que les Huguenots de France avaient cette précaution pour éviter le scandale aux jours défendus. // Aussi "Petit fourneau surmonté d'une marmite."

8. — (1968). — RECENSEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE. — Combien possède-t-on de recensements de la Nouvelle-France? Combien ont été publiés? Je connais ceux qui ont parus dans les *Rapports de l'archiviste de la Province de Québec*.
Statis

9. — (1968). — LES "ILLUMINEZ DE L'HERMITAGE DE CAEN". — Où peut-on avoir des renseignements valables sur "Les illuminez de l'Héritage de Caen" dont il est fréquemment question dans les lettres de Cavalier de La Salle?
Louisianais

10. — (1968). — LA FILLE DE LE MOYNE D'IBERVILLE. — Que sait-on de la fille de d'Iberville, connue dans le monde sous le nom de dame Grandive de Lavanais?

Louisianais

11. — (1968). — UN SIEUR DE SAINT-MICHEL. — Un sieur de Saint-Michel "créole de Canada" aurait "mesuré" son épée avec celle de La Salle. A quelle famille faut-il le rattacher? Où trouver des détails sur ce duel?

Luc St-Michel

12. — (1968). — FEU DE MONTREAL EN 1734. — Où trouver des renseignements sur cet incendie?

Montréalais

Les Archives de la Province, à Québec conservent (Collection de Pièces Judiciaires et Notariales, etc. etc. No 1036) le volumineux dossier des procédures criminelles intentées à la négresse qui aurait allumé ce feu.

13. — (1968). — MODELE DES FORGES SAINT-MAURICE. — Beauharnois et Hocquart firent dresser un modèle des forges St-Maurice qu'ils envoyèrent à Paris. Où fut-il envoyé? Existe-t-il encore, à quel endroit?

Trifluvien

14. — (1968). — PAPINEAU ORATEUR. TABLEAU DE C. W. JEFFREYS. — Où se trouve aujourd'hui l'original de ce tableau, qui aurait été reproduit dans *Canadian Magazine*, vol. XXXVI?

B. J. Teek

15. — (1968). — VIE DE DOLLIER DE CASSON. — Où et quand la Vie de M. Dollier de Casson, par Grandet, a-t-elle été publiée?

15. — (1968). — LOUIS FRECHETTE ET GEORGES SAND. — Louis Fréchette aurait publié une étude sur George Sand. Est-ce exact? Si oui, où peut-on la trouver?

Stanislas Duval

A notre connaissance Fréchette n'a jamais publié d'article sur Sand; il y fait toutefois allusion dans l'introduction qu'il écrivit pour The Habitant, and other French-Canadian Poems, de W. H. Drummond. "George Sand, y est-il dit, faisait parler ses personnages dans la langue du pays, dans la langue de la chaumière, dans leur propre dialecte, etc. etc."

A. R.

16. — (1968). — IMPRIMEUR A QUÉBEC EN 1839 TRES PEU CONNU. — Sur un vieux volume qu'il m'a été possible de voir récemment, je vois : Printed and published by peregrine Pouchbelt and Rodrick Ramrod, No 32. Carronade Square. 1839. Québec. Ces deux noms ne me sont pas plus familiers que ce "Carronade Square". Peut-on éclairer ma lanterne ?

Biblio.

17. — (1968). — JOSEPH GUITAR. — Où trouver des renseignements sur ce français qui aurait vécu ici vers 1865 ? Sa famille ? Lieu et date de sa mort ?

Acadien

Nous connaissons au moins deux Joseph Guitar. Le premier (Guitard) tué à la Bataille de St-Eustache (1837). Voir à son sujet, B. R. H. vol. 60. p. 12.

Voici ce que nous trouvons au sujet de l'autre, dans la Gazette des Familles Canadiennes et Acadiennes, vol. III, p. 349: Joseph Quitar, un des vieux vétérans de Napoléon 1^{er}, et l'un des premiers colons de la Baie des Chaleurs est mort à Belledune, à l'âge de 107 ans (en 1872)." Qui dit mieux ?

A. R.

18. — (1968). — TAXE SUR LES ACTES DE NOTAIRES. — On me dit que les actese des notaires ont déjà été taxés dans la Province de Québec. Quand cette taxe aurait-elle été imposée et quand est-elle disparue ?

Notaire

HOMMAGES de :

MONTREAL TRUST COMPANY

500, Grande-Allée Est,
QUÉBEC

J.-Chs.-V. GRAVEL, C.R.,
gérant.



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

"CITADELLE"

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



**LES PRODUCTEURS DE SUCRE
D'ÉRABLE DE QUEBEC**

Bureau : Édifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



Tél.: 522-5221

HOLT RENFREW

● FOURRURES et CONFECTIONS



LE PREMIER MAGASIN DE SPÉCIALITÉS DU CANADA



35, rue Buade,

Québec 4

Succursales: Place Ste-Foy

Château Frontenac

HOMMAGE D'UN AMI

Hélas ce sont les livres qui nous donnent
nos plus grands plaisirs et les hommes
qui nous causent nos plus grandes douleurs.
Quelques fois même les pensées consolent des
choses, et les livres consolent des hommes.

JOUBERT

Garneau, Boulanger Ltée

VALEURS DE PLACEMENT

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers
en Valeurs Mobilières

56, rue Saint-Pierre,

QUÉBEC 2

Tél.: 692-1840

AU VESTEMENT DU LIVRE

(ENRG.)

RELIEURS

RELIURE DE BIBLIOTHÈQUE

RELIURE DE LUXE

RENÉ SAVARD

président

124, rue Giroux,
LORETTEVILLE

Tél.: 842-3608

Gracieuseté de

Tél.: 522-1535

LIBRAIRIE GARNEAU Ltée

CANADIANA

- *Livres canadiens*
- *Littérature générale*
- *Livres religieux*
- *Livres techniques*
- *Livres d'art*
- *Papeterie*

Expositions de livres sur demande

Catalogues expédiés gratuitement

47-49, rue Buade,

34 Ste-Anne, Québec 4e

Succursale : PLACE LAURIER — STE-FOY

HOMMAGE

Cable Address : PIALBO

Téléphone : 692-0660

P. A. BOUTIN INC.

ASSUREURS - UNDERWRITERS

80, rue St-Pierre,

QUÉBEC, Qué.

La première mission d'Acadie

(1602-1616)

Lucien Campeau, s.j., édit.

dans "*Monumenta Missionum Societatis Iesu*", section des "*Missiones Occidentales*", série des "*Monumenta Novae Franciae*", I. (en coédition avec les *Monumenta Historica Societatis Iesu*, Rome).

Cet ouvrage réunit toutes les sources présentement connues de l'histoire de la première mission des Jésuites en sol canadien, celle d'Acadie, de 1602 à 1616. L'introduction générale traite des principaux problèmes historiques posés par les documents et souligne spécialement la valeur de leur contenu ethnographique. L'édition elle-même est accompagnée d'introductions particulières, d'annotations critiques, historiques et linguistiques, qui en augmentent l'utilité. Enfin, le volume est pourvu d'un appareil bibliographique, d'un index analytique et de sommaires, les plus aptes à en faciliter la consultation. Les chercheurs et historiens trouveront dans cet ouvrage une édition aussi rigoureuse et aussi exhaustive que possible de sources dont l'importance pour l'histoire du Canada n'est plus à démontrer.

7 x 10, 995 pages, cartonné, \$22.00.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET CHEZ L'ÉDITEUR :

LES PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL

C. P. 2447, QUÉBEC 2, Qué.